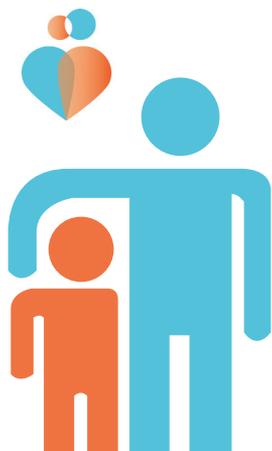




LA SANTÉ, C'EST IMPORTANT !



SANTÉ PROTÉGÉE 44 ACCOMPAGNE LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

qui sont concernés par une mesure de protection de l'enfance, pour mieux s'occuper de leur santé.

Un bilan de santé et de prévention est obligatoire à l'entrée dans la mesure de protection puis une fois par an.

En Loire-Atlantique, ce bilan de santé annuel est coordonné par Santé Protégée 44.



UN BILAN DE SANTÉ ANNUEL COMPLET

Pendant toute la durée de la mesure, Santé Protégée 44 permet de bénéficier d'un bilan médical annuel complet chez **un médecin référent**.

Le médecin référent peut recevoir l'enfant ou l'adolescent pour son bilan annuel et peut le suivre pendant toute la mesure.

Le médecin référent peut aussi prévoir avec Santé Protégée 44 les examens et consultations spécialisées nécessaires pour l'aider à bien grandir.

UNE CHANCE POUR BIEN GRANDIR

Santé Protégée 44 permet **un accès plus facile** aux professionnels nécessaires aux besoins de santé des enfants et des adolescents : dentaire, ORL, ophtalmo....

Ensemble, nous nous donnons toutes les chances de bien les accompagner pour prévenir et réagir au plus vite et de manière adaptée, selon les besoins de santé.

DES SOINS REMBOURSÉS EN PLUS

Si c'est nécessaire, Santé Protégée 44 permet une prise en charge financière de soins habituellement non remboursés : en psychologie, en psychomotricité ou en ergothérapie.

Bien grandir c'est aussi apprendre à prendre soin de soi donc de sa santé.

Vous pouvez contacter :

Responsable ASE, Téléphone, Mail

Santé protégée 44 est portée par le CHU de Nantes : son rôle est de faciliter l'accès aux soins des enfants et adolescents suivis dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance, et de coordonner les professionnels de santé qui interviennent auprès d'eux : sante-protegee@chu-nantes.fr